



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
DE GEMME France du 3 mars 2017**

Lieu : Au Cabinet de Maître Bertrand DELCOURT, 174 Bd St Germain à PARIS à 15 H

Présents : Jacques DUPLAT, Michèle WEIL-GUTHMANN, Colette SANT, Claude DUVERNOY es qualité Président FNCM, Linda BENRAIS, Xavier LIBERT, Danièle GANANCIA, Jacques SALZER, Jean-Luc HIRSCH, Abder AIT OUALI, Pierre GUERDER, Pierre Alain-WEILL, François STAECHÉLE, Fabrice VERT, Christiane GUTIERREZ, Béatrice BRENNEUR, Bertrand DELCOURT, Christian JACQUIOT,

Représentés : Lara ALOUAN, Stephen BENSIMON, Philippe BERTRAND, Nicole SCHRADER, Marianne LASSNER, Martine ROCCHI, Soleine HUNTER-FALCK, Bertrand LIMON DUPARCMEUR, Gilles-Robert LOPEZ, Gilbert COUSTEAUX

Excusés : Véronique CATRY, Béatrice RIVAIL.

Le quorum étant atteint, Béatrice BRENNEUR, Présidente, remercie les participants pour leur présence, ouvre les travaux en souhaitant la bienvenue aux participants.

Il est rappelé ensuite l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Actions futures
4. Information du montant de l'adhésion 2017 votée par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 3 mars 2017 à 14 H ;
5. Renouvellement des administrateurs élus en 2015,
Les membres sortant sont :

Stephen BENSIMON, Enseignant-Consultant, membre associé

Béatrice BRENNEUR, Magistrat honoraire

Philippe-Roland BERTRAND, Magistrat

Véronique CATRY, Magistrat

Jacques COURBOT, Juge Consulaire

Gilbert COUSTEAUX, Magistrat

Claude DUVERNOY, Avocat, Président de la FNCM, membre associé

Jacques DUPLAT, Magistrat honoraire

Danièle GANANCIA, Magistrat honoraire

Pierre GUERDER, Magistrat honoraire

Christiane GUTIERREZ, Médiateur-Formateur, membre associé

Soleine HUNTER-FALK, Magistrat

Marc JUSTON, Magistrat honoraire
 Bertrand LIMON-DUPARCMEUR, Juge Consulaire
 Gilles-Robert LOPEZ, Avocat, Président de la CNPM, membre associé
 Béatrice RIVAIL, Magistrat
 Martine ROCCHI, Magistrat honoraire
 Colette SANT, Magistrat honoraire
 François STAECHÉLE, Magistrat honoraire
 Michèle WEIL-GUTHMANN, Magistrat honoraire.

Le quorum étant atteint, la Présidente, Béatrice BRENNEUR, remercie les participants pour leur présence, souhaite la bienvenue à un nouveau membre Xavier LIBERT, Magistrat, en charge de la Médiation Administrative, et aborde les points à l'ordre du jour.

1. Rapport moral

La Présidente Béatrice BRENNEUR, dresse un panorama de l'activité de Gemme-France pour l'année 2016 qui a été riche en événements. (Rapport moral ci annexé)

Mise au vote du Rapport moral :

➤ **Adopté à l'unanimité**

2. Rapport financier

Il est rappelé que sur les cotisations perçues par Gemme-France il est reversé à Gemme 2500 €.

Les comptes du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 se présentent ainsi :

1) COMPTE DE RESULTAT :

Les produits d'exploitation se sont élevés à 10.906 € et se décomposent comme suit :

- Cotisations :	4.780 €
- Recettes de la Croisière (mai 2016 – Grèce, Turquie) :	5.720 €
- Remboursement d'un trop versé Assises de Nice (2015) :	60 €
- Vente de livres :	346 €

Les produits financiers se sont élevés à : 212 €

Soit un total de produits de : 11.118 €

Les charges se sont élevées à : 15.635 €

et concernent principalement les postes suivants :

- Frais afférents à la Croisière (mai 2016) :	6.120 €
- Cotisation GEMME EUROPE (2015 et 2016) :	5.000 €
- Edition et achat de livres (L'Harmattan) :	3.553 €
<i>(livres sur la médiation administrative et sur le colloque de Nice)</i>	
- Remboursement suite à annulation d'une inscription	490 €
<i>(séminaire de Jérusalem)</i>	
- Frais divers :	472 €
<i>(frais bancaires, frais de représentation et frais postaux)</i>	

En conséquence, le résultat de l'année 2016 se traduit par une perte de 4.517 €
 (à comparer avec un bénéfice de 7.128 € en 2015)

2) **BILAN :**

Actif :

- Valeurs mobilières de placement : 51.511 €
- Banque : 15.794 €

Passif :

- Capitaux propres : 66.605 €
(résultats cumulés)
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 700 €
(Hôtel MARIOTT Nice – solde sur colloque 2015)

Pour information, au 7 février 2017 :

- le solde bancaire s'élève à : 15.656,40 €
- et les placements s'élèvent à : 51.519,95 €

Mise au vote du rapport financier :

➤ **Adopté à l'unanimité et quitus de la gestion est donné aux trésoriers.**

3. **Actions futures**

Formations :

Il est prévu d'élargir les formations de Gemme à d'autres professions (par ex avocats) et notamment d'organiser une formation-séminaire en Grèce, sur le modèle du séminaire-croisière qui a eu lieu en Méditerranée en 2008 et en 2016, avec pour thème le droit collaboratif et tous modes amiables de résolution des conflits.

Mandat est donné à Béatrice BRENNEUR d'organiser cette formation avec le partenariat de la FNCM et de se rapprocher à cet effet de Claude DUVERNOY.

Mandat est donné à Fabrice VERT pour créer le lien avec l'ENM.

➤ **Adoptés à l'unanimité**

Une journée de formation sera donnée par Gemme avec pour thème « *Réflexions sur les modes amiables de résolution de conflits* ».

Un groupe de réflexions sur des formations pour les juridictions administratives et judiciaires, prud'homales et pour les avocats sera créé et se composera de :

Béatrice BRENNEUR, Colette SANT, Claude DUVERNOY, Bertrand DELCOURT, François STAECHÉLE, Xavier LIBERT, Jacques DUPLAT, Jean-Luc HIRSCH, Linda BENRAIS, Abder AIT OUALI, Danièle GANANCIA, Christiane GUTIERREZ, Fabrice VERT, Pierre GUERDER, Michèle WEIL-GUTHMAN, Jacques SALZER.

Site internet :

Création d'un blog européen et par pays.

Modification et simplification de la présentation du site en faisant appel à un autre prestataire.

Pour réaliser ce projet, il sera probablement nécessaire d'allouer à GEMME une subvention, à moins que les finances de GEMME ne suffisent.

Mandat est donné au conseil d'administration de fixer le montant de la subvention à la charge de Gemme-France si GEMME en avait le besoin.

➤ **Adopté à l'unanimité**

4. Montant de l'adhésion 2017 votée par le Conseil d'Administration qui s'est tenu préalablement, ce même jour

Le montant de la cotisation des magistrats, les Juges consulaires, les Conseillers Prud'hommes, en activité et honoraires, est de 10€ pour 2017. Cette somme sera versée en même temps que la cotisation 2018.

➤ **Adopté à l'unanimité**

5. Présentation des postulants au Conseil d'Administration

Il est rappelé qu'un problème de quorum se présente lors des conseils d'administration du fait du nombre important d'administrateurs et de leur absence aux réunions du conseil d'administration. Il est demandé aux administrateurs qui n'ont pas suffisamment de temps à accorder à GEMME de ne pas renouveler leur candidature.

➤ **Sont adoptés à l'unanimité les membres suivants :**

Béatrice BRENNEUR, Magistrat honoraire
Véronique CATRY, Magistrat
Claude DUVERNOY, Avocat, ès qualité de Président de la FNCM, membre associé
Jacques DUPLAT, Magistrat honoraire
Danièle GANANCIA, Magistrat honoraire
Christiane GUTIERREZ, Médiateur-Formateur, membre associé
Jean-Luc HIRSCH, Conseiller Prud'homme
Soleine HUNTER-FALK, Magistrat
Xavier LIBERT, Magistrat honoraire
Bertrand LIMON-DUPARCMEUR, Juge Consulaire
Colette SANT, Magistrat honoraire
François STAECHÉLE, Magistrat honoraire
Fabrice VERT, Magistrat
Michèle WEIL-GUTHMANN, Magistrat honoraire

Béatrice BRENNEUR, Présidente, clôture l'Assemblée générale. La séance est levée à 17H

La Présidente,
Béatrice BRENNEUR

La Secrétaire Générale,
Christiane Gutierrez pour Colette Sant



Rapport d'activité de GEMME-France 3 mars 2017

GEMME a été créé, le 19 décembre 2003, et la section française, GEMME-France, le 21 mai 2009. Depuis cette date, le dynamisme de notre section est à souligner.

GEMME se développe dans l'Union européenne. De nouvelles sections nationales ont été créées en 2016 : la Croatie, la Pologne, l'Autriche, la Lettonie, la République Tchèque, l'Estonie, l'Irlande et la Slovaquie. La Serbie a une très importante délégation et attend de rentrer dans l'Union Européenne pour être une section nationale de GEMME. Nous avons désormais 23 sections nationales sur les 28 pays de l'Union Européenne. Il ne reste plus qu'à convaincre la Suède, la Lituanie, Malte, le Luxembourg et Chypre, mais les contacts pris dans ces deux derniers pays semblent prometteurs.

- COLLOQUES

a- À la suite des premières assises internationales qui se sont tenues à Paris les 16 et 17 octobre 2009, à l'initiative de Gemme, un réseau international des acteurs de la médiation a été créé, comprenant des personnalités du monde judiciaire des 5 continents.

Fort de ce succès, Gemme-France organise depuis 2009, tous les ans, les Assises internationales de la médiation judiciaire :

- Fort-de-France, du 16 au 19 novembre 2011,
- Aix-en-Provence, du 4 au 7 juillet 2012,
- Aix en Provence, du 4 au 6 juillet 2013.
- Biarritz, du 3 au 5 juillet 2014
- Nice, du 3 au 5 juillet 2015

Les 6èmes assises internationales se sont tenues du 1^{er} au 4 juillet 2015 au CUM à Nice. Des intervenants venus du Canada, des Etats-Unis, d'Australie, du Brésil, d'Italie, du Maroc et des pays d'Europe ont donné à ces assises un caractère international. Ces assises ont été cofinancées par la Commission européenne dans le cadre d'un programme européen « Mediation meets Judges » avec Eurochambres et ont obtenu le haut patronage de Mme Christiane Taubira, Garde des Sceaux.

Gemme-France a publié les actes du colloque de Nice dont les études constitueront une base de réflexion pour le législateur.

En 2017, les 7èmes assises internationales de la médiation auront lieu à La Rochelle, les 7 et 8 juillet.

b- Gemme-France a été l'organisateur de l'événement qui a eu lieu, à Paris, à la cour d'appel et à la Cour de cassation, **les 5 et 6 juin 2014 pour fêter les 10 ans de la création de Gemme** (19 décembre 2003). 250 personnalités du monde judiciaire y ont assisté parmi lesquels des ministres de la Justice et présidents de Cours suprêmes. 2 juges de chaque Etat de l'Union européenne ont pu être invités. Un livre reprenant les interventions du colloque a été publié sous le titre : « GEMME, 10 ans déjà ».

c- Le 17 juin 2015, Gemme-France a été partenaire d'un colloque sur la médiation administrative avec le Conseil d'Etat, qui s'est tenu à la maison du Barreau à Paris.

Le conseil d'administration de GEMME-France avait donné mandat à notre collègue, Pierre Guerder, de prendre contact avec le vice président du Conseil d'Etat, Monsieur Sauvé, pour organiser, sous l'égide du Conseil d'Etat, un colloque sur la médiation administrative. GEMME-France a offert le déjeuner des intervenants et la publication des actes du colloque. 200 livres ont été offerts par GEMME-France au Conseil d'Etat.

d- Du 5 au 13 mai 2016, un séminaire-croisière en Méditerranée (Grèce et Turquie) a réuni 58 juges, avocats et médiateurs. Les Gouvernements turcs et grecs nous ont accueillis chaleureusement ce qui a permis des échanges fructueux autour de la médiation.

- SESSIONS DE FORMATION

Une équipe de Gemme-France a animé deux sessions de formation (initiation et perfectionnement), à Biarritz, les 1^{er} et 2 juillet 2014 qui ont réuni une quarantaine de personnes.

Elles étaient organisées par la Conférence internationale de la médiation pour la justice (CIMJ-ICOMEJ) avec la participation active de GEMME-France.

Des formateurs de pointe sont venus du Canada et de diverses régions de France pour animer ces deux jours de formation.

En 2015, des ateliers préparatoires au colloque international de Nice ont eu lieu les 1^{er} au 2 juillet. Ils ont été animés par des formateurs de renom venus du Canada, d'Australie, des Etats-Unis, de Suisse et de France. Gemme-France a été partenaire de ces formations organisées par la CIMJ.

En mai 2016, au cours de la croisière en Méditerranée, un séminaire d'approfondissement de la médiation, dont le responsable pédagogique était Jacques Salzer, a connu un vif succès

VISITES ET REUNION

Une délégation de GEMME-France constituée de Fabrice VERT, Linda BENRAÏS, Jacques DUPLAT et Colette SANT a été reçue par le Premier président de la Cour de cassation, M. Louvel. Ce dernier a compris l'importance de notre association et sa représentativité et a émis le vœu que GEMME prenne toute sa place auprès des juges qui œuvrent pour la médiation.

Mme Taubira, Garde des Sceaux a reçu, le 8 juin 2015, Béatrice Brenneur et Linda Benraïs pour une présentation de GEMME. Il a été demandé, par notre association, la création de chambres de médiation dans trois cours d'appel pilotes, la formation des magistrats à l'ENM, la création d'un observatoire de la médiation sous l'égide de GEMME, et d'envisager le rôle de GEMME dans la coordination des magistrats coordinateurs des médiateurs.

Béatrice Brenneur et François Staechele se sont rendus à **Jérusalem**, en novembre 2015, pour préparer un colloque à Jérusalem qui se tiendra, avec le partenariat de GEMME-France, autour du thème « Jérusalem, est-elle une ville de médiations ? ». Ce colloque, initialement prévu en 2014, puis 2015, a dû être repoussé en raison de l'insécurité politique.

LES AVIS de GEMME-France

Gemme-France est un interlocuteur auprès des institutions gouvernementales.

- 1- GEMME-France a été entendu, le 12 janvier 2015, plus de 2 heures, au cours d'une réunion animée par M. Luciani, conseiller de M. Macron, Ministre de l'économie et des Finances. **Il a été demandé à notre association d'écrire et de présenter des amendements à la loi « Macron » sur le fonctionnement des conseils de prud'hommes.**

Un des amendements concernant cette loi, émanant de GEMME-France, et présenté par M. Christophe Caresche, député du 18^e arrondissement de Paris, a été adopté. Il s'agit de permettre aux conseillers prud'hommes agissant dans le cadre de leur mission de conciliation de **s'affranchir du principe du contradictoire pour entendre séparément les parties et respecter la confidentialité** de ce qui se dit devant eux.

- 2- Informé du **projet de décret Justice XXI, tendant à établir une liste des médiateurs dressée par chaque cour d'appel, le bureau de GEMME France a fait connaître son avis à la Chancellerie, le 7 février 2017.**

Le bureau de GEMME-France a émis certaines réserves qui ont été exposées à M. Grégoire Lefebvre, conseiller au cabinet de M. Urvoas, Garde des Sceaux. Ces réserves ont porté notamment sur la nécessité d'établir une liste nationale de médiateurs, pour être en conformité avec la Directive prise par le Conseil des Ministres de l'Union européenne, le 6 juin 2014, qui doit être transposée dans les pays de l'Union européenne en 2018. GEMME a fait remarquer que la liste par Cour d'appel ne répondait pas aux exigences européennes.

De même il a été souligné la nécessité de définir le **contenu de la formation** des médiateurs et d'instituer une **procédure de certification** des formations et de clarifier les critères de sélection des médiateurs, ce que ne prévoit pas le décret.

EDITIONS DES TRAVAUX ET ARTICLES DES MEMBRES DE GEMME

Les Editions l'Harmattan ont proposé aux membres de Gemme de publier leurs travaux, articles, livres ou autres ouvrages en coédition « Gemme-L'Harmattan ».

Une bibliothèque « Gemme » a ainsi été créée pour publier deux types d'ouvrages : les actes des colloques et les écrits des membres de Gemme sur la médiation ou la conciliation (livres ou articles).

GEMME-France a déjà publié aux éditions l'Harmattan :

- En 2012, **le guide pratique de la médiation et de la conciliation**

Il conviendrait de le mettre à jour avec la reprise des dispositions légales nouvelles.

- **En 2013, Conciliation et médiation prud'homales**, après consultation de toutes les organisations syndicales et patronales

- **En 2014, Conciliation et médiation commerciales, sous la direction de Béatrice Blohorn-Brenneur et Le médiateur professionnel en action et en mots, sous la direction de Michèle Lenoble, Eric Battistoni et Fédérica Oudin** qui pourra ouvrir le chemin du futur lexique de la médiation.

- **En 2015, publication :**

- des actes du colloque de Gemme des 5 et 6 juin 2014, intitulé : « **La médiation, un chemin de paix pour la justice en Europe, GEMME, 10 ans déjà !** ». Ce livre est paru en mai 2015, sous la direction de Dragos Calin et Béatrice Brenneur, grâce au travail du Comité de relecture animé par Bertrand Delcourt.

- **Conciliation et médiation devant la juridiction administrative, sous la direction de Béatrice Brenneur et Jacques Biancarelli**

LE SITE INTERNET ET LISTES DE DISCUSSION

1- Le site de Gemme-France est régulièrement tenu à jour, grâce à la participation active et au dévouement de Gilbert Cousteaux, président de chambre à la cour d'appel de Toulouse. Il constitue une mine d'informations pour les actualités (colloque, sessions de formation, parution de livres), la législation, la jurisprudence, et la bibliographie.

2- Le site de Gemme Europe est mis à jour grâce à l'implication et au dynamisme de François Staechelé.

Le site a été modifié pour le moderniser et le rendre plus performant. Mais la complexité du site pose des problèmes de lisibilité et pour le nourrir. François Staechelé, webmaster de GEMME, se penche sur le problème pour tenter de le résoudre avec le concepteur du site. Il a déjà créé un blog de GEMME qui est plus accessible.

3- François Staechelé gère également une liste de discussions qui donne les actualités sur la médiation en France et en Europe. Notre collègue assume une veille des informations et trie pour nous les plus importantes afin de ne pas encombrer nos boîtes mail. Les membres de Gemme-France à jour de leur cotisation peuvent y adhérer.

Une autre liste de discussion qui fait part des activités de notre section est également active.

RAYONNEMENT DE GEMME-France

En mai 2016, le Brésil a invité GEMME-France à venir exposer la médiation en France. Notre collègue, Jean-Luc Pierre, vice-président au TGI de Marseille a été désigné pour représenter notre association au colloque de Belo Horizonte.

ACTIONS FUTURES

Le colloque, organisé au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, sur le thème : « la médiation, un outil de management », **le 19 janvier 2017 a été repoussé**. Tous les membres de GEMME sont invités à cette manifestation. La nouvelle date devrait être connue prochainement.

MEMBRES DE GEMME-France

GEMME-France comprenait en 2016 plus de cent membres. Huit magistrats référents font partie de l'association qui compte aussi de nombreux sympathisants.